

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 1^{er} mai 2023
N° de dossier.: 115805.00235/10887

André Turmel
Direct +1 514 397 5141
aturlmel@fasken.com

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Réponse aux commentaires d'Énergir sur les sujets d'intervention
DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET
DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF
D'ÉNERGIR, S.E.C. À COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2023
Dossier : R-4213-2022 Phase 2**

Chère consœur,

La présente est soumise en réponse à la lettre d'Énergir du 27 avril 2023 contenant ses commentaires relatifs aux sujets d'intervention déposés pour la phase 2 du dossier R-4213-2022.

Énergir indique que les sujets suivants ne devraient pas faire l'objet du présent dossier.

1. Nouveau service interruptible :

Comme mentionné dans sa demande d'intervention, la FCEI souhaite connaître les intentions d'Énergir quant à la mise en place du nouveau service interruptible, ce qui ne remet aucunement en question le traitement de ses modalités dans le cadre de la phase 4 du dossier R-3867-2013. La FCEI précise qu'elle n'entend pas aborder les modalités d'un tel service, mais estime néanmoins pertinent de se préoccuper du moment où Énergir prévoit déployer ce tarif puisque son absence est susceptible d'entraîner des coûts d'approvisionnement additionnels.

2. Flexibilité opérationnelle :

La preuve d'Énergir semble suggérer que l'entreposage à DAWN n'est pas utilisé pour les fins de flexibilité opérationnelle lors des journées froides (B-0054, p. 12), ce qui, de prime abord, peut sembler contradictoire avec la preuve au dossier R-4018-2017. L'intervention de la FCEI ne vise qu'à obtenir des clarifications à cet égard.



FASKEN

3. Outil de maintien de la fiabilité :

La préoccupation de la FCEI étant liée au calcul du besoin de l'hiver extrême, lequel sujet fait déjà partie des enjeux annoncés par la FCEI, elle traitera cette question dans le cadre de cet enjeu. Elle retire donc l'outil de maintien de la fiabilité de ses sujets d'intervention.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel

AT/ld

